

Sommaire

- Le mot de Pierre Mauroy, maire de Lille p. 2
- La vie à l'école p. 2
- La carte scolaire p. 3
- Effort pour les ZEP p. 3
- Calendrier scolaire p. 3
- Des chiffres... le budget p. 3
- Les équipements, les services p. 4-5-6
- Deux élus à votre disposition p. 4
- La caisse des écoles — les tarifs p. 7
- toujours plus p. 8

Spécial
rentrée

Lille



105/7

aux

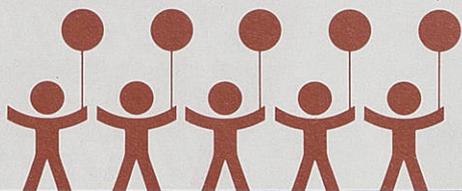
enfants



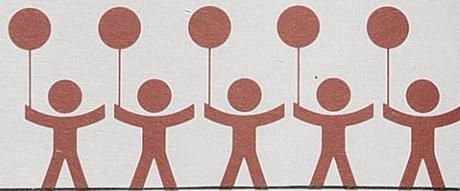
Mensuel de la Caisse des écoles. N° 5 - Sept. 84
Supplément au journal « Lille-Actualités »



VILLE DE LILLE



Activités et services



La vie à l'école

Le Directeur

Le Directeur de l'École a la responsabilité de la bonne organisation pédagogique de l'enseignement. C'est lui qui organise les classes et les groupes en relation avec les maîtres, et qui anime la vie de la communauté scolaire en réunissant notamment le conseil des maîtres, le comité de parents et le conseil d'école.

Rien ne lui échappe en matière de discipline et c'est lui également qui

sera le trait d'union entre l'école et la commune.

L'Instituteur

L'instituteur a la charge de l'éducation des enfants, il organise sa classe et veille notamment à signaler les absences d'enfants qui doivent être motivées par les parents dans les 48 heures.

Le conseil d'école

Dans chaque école sont constitués un conseil des maîtres, un comité des parents et un conseil d'école.



Chaque année, la ville de Lille
améliore les conditions d'accueil
des enfants dans les écoles maternelles
et primaires -

J'espère que ces efforts permettront
à tous les enfants de connaître une
excellente rentrée des classes -

Des courage! -



Pierre Mauroy
Pierre Mauroy
Maire de Lille

• le conseil des maîtres est formé par le directeur et par tous les maîtres affectés à l'école. Il est présidé par le directeur. Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire et chaque fois que le directeur le juge utile. Il donne son avis sur l'organisation du service. Il est également consulté sur les problèmes concernant la vie de l'école.

• le comité des parents est formé par les représentants élus des parents.

Un décret précise son organisation et son fonctionnement.

• le conseil d'école : le conseil des maîtres et le comité des parents peuvent siéger conjointement en conseil d'école. La présidence est alors assurée par le directeur de l'école.

Indépendamment des autres questions dont il peut être saisi, le conseil d'école est en outre expressément consulté sur : le règlement intérieur de l'école, les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants, les classes de nature, les transports scolaires, la garde des enfants, les cantines, les activités péri et postscolaires, l'hygiène scolaire.

L'inspecteur de la circonscription et le Maire ou son représentant et le délégué départemental de l'Éducation nationale, assistent de droit aux réunions.

Inscription d'un enfant

L'inscription des élèves est enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école, sur présentation d'une fiche d'état-civil ou du livret de famille, du carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge. Les dates et heures d'inscription dans les écoles se font à l'initiative du directeur d'école.

Assurance scolaire

Les élèves des établissements publics d'enseignement doivent être assurés contre les accidents dont ils seraient victimes. Cependant, bien que fortement conseillée, l'assurance n'est pas obligatoire, mais il appartient aux chefs d'établissements et aux associations de parents d'élèves de faciliter l'information de tous les intéressés sur les risques courus et sur les garanties précieuses que peut leur procurer la souscription d'une police d'assurance.

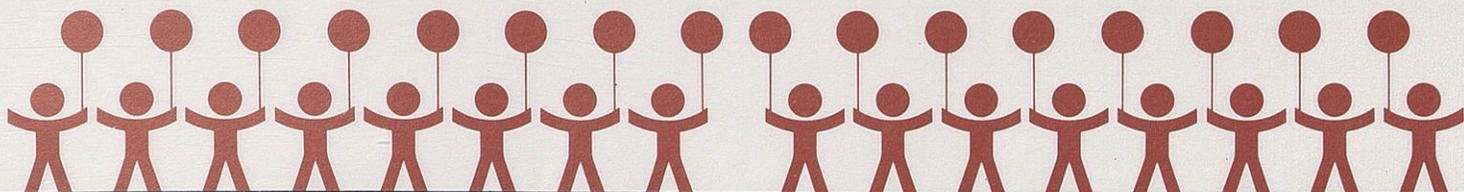
Il est très recommandé aux familles et aux intéressés eux-mêmes, pour tous les cas où les risques ne sont pas couverts par l'État, de s'affilier à une mutuelle-assurance.

Études surveillées

Des études surveillées, faites après la classe du soir, peuvent être organisées dans les écoles élémentaires.

La surveillance des études est facultative pour les maîtres de l'école. Toutefois, le directeur de l'école est tenu dans tous les cas de surveiller ce service.

L'étude surveillée dure une heure. Elle est précédée d'une récréation, d'une demi-heure.



La carte scolaire : ouverture et fermeture de classes

Les mesures de carte scolaire envisagées pour chaque rentrée des classes sont communiquées au Maire par le Préfet après consultation des instances intéressées. Ces mesures sont soumises au Conseil Municipal conformément à la réglementation en vigueur. Il convient de souligner que les seuils sont fixés à 36/37 élèves pour ce qui concerne les écoles maternelles, 30 élèves pour les classes élémentaires, à l'exception des classes préparatoires qui ne comportent que 25 élèves.

Voici les mesures décidées à Lille pour la nouvelle année scolaire : fermeture d'une classe à l'école élémentaire Branly ; fermeture d'une classe d'adaptation à l'école élémentaire Lakanal-Campan ; fermeture d'une classe à l'école élémentaire Léon Jouhaux ; fermeture d'une classe à l'école élémentaire Aristide-Briand niveau 1 ; fermeture de deux classes à l'école élémentaire Montesquieu ; ouverture d'une classe à l'école élémentaire Mme de Sévigné ; ouverture d'une classe à l'école élémentaire Cabanis-Paulin ; ouverture d'une classe à l'école maternelle Jeanne Godart ; ouverture d'une classe à l'école maternelle Du Bellay ; fermeture d'un poste Z.E.P. à l'école élémentaire Guynemer ; transfert d'une classe élémentaire de l'école Samain à l'école Léon Trulin ; fusion de l'école maternelle Louis-Blanc et l'école maternelle Les P'tits Quinquins.

Des crédits exceptionnels pour les écoles « Zone d'éducation prioritaire »

Les zones d'Éducation prioritaire ont été constituées en application de la circulaire ministérielle du 28 décembre 1981.

Elles permettent de renforcer l'action éducative dans les zones où se concentrent les plus grandes difficultés, d'autre part de lutter contre les inégalités sociales.

La ville de Lille a décidé de consacrer des crédits exceptionnels dont bénéficient 40 écoles primaires et maternelles qui ont été classées, par les services de l'Inspection académique, en Zone d'éducation prioritaire.

Au budget 1984, près de 400 000 F, sections fonctionnement et d'investissement confondues, ont été votés par l'Assemblée communale à ce titre.

Calendrier scolaire année 1984-1985

Date de rentrée scolaire : 7 septembre 1984

• Vacances de la Toussaint :

Du samedi 27 octobre 1984 après la classe au mardi 6 novembre 1984 au matin.

• Vacances de Noël :

Du jeudi 20 décembre 1984 après la classe au jeudi 3 janvier 1985 au matin.

• Vacances d'hiver :

Du jeudi 21 février 1985 après la classe au lundi 4 mars 1985 au matin.

• Vacances de Printemps :

Du vendredi 29 mars 1985 après la classe au lundi 15 avril 1985 au matin.

• Vacances d'été :

Du jeudi 27 juin 1985 après la classe au vendredi 6 septembre 1985 au matin.

Écoles publiques = le budget, les moyens

Section de fonctionnement

— Fournitures scolaires pour les écoles publiques	1 749 600 F
— Dotations aux écoles primaires et maternelles classées en Zone d'Éducation Prioritaire	330 000 F
— Ramassage scolaire de l'école de plein air et Mme Récamier	399 600 F
— Classes transplantées : transport	271 688 F
— École de plein air Désiré-Verhaeghe : fonctionnement et dotation de répartition de l'école maternelle Les P'tits Quinquins	402 800 F
— Dépenses de fonctionnement des classes de perfectionnement pour retardés scolaires (G.A.P.P.)	10 815 F
et aussi ...	
Achat de 1 860 dictionnaires (+ de 120 000 F)	
Entretien du matériel audiovisuel	
— Budget de la Caisse des Écoles	41 260 000 F

Total 44 424 503 F

Par ailleurs, à ces crédits il convient d'ajouter les « frais d'entretien des bâtiments scolaires (y compris le chauffage, les dépenses d'eau, d'électricité, gaz, combustible, assurances et divers) », et qui s'élèvent pour 1984 à **17 250 000 F.**

Les dépenses de fonctionnement atteignent le chiffre de 150 F par élève pour l'année scolaire 1983/1984.

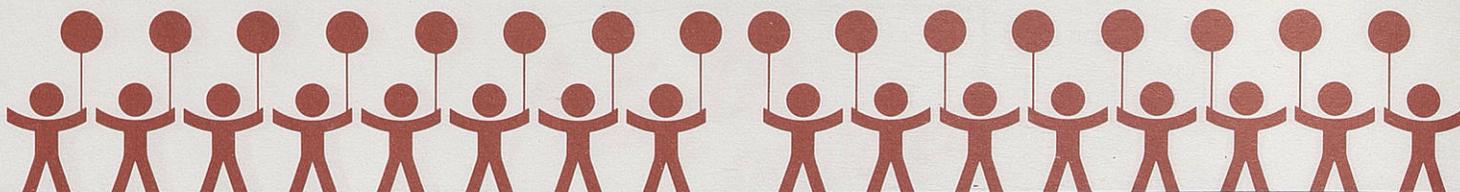
Programme d'investissement dans les écoles primaires et maternelles de Lille — gros travaux — acquisition de matériel et mobilier

Bâtiments scolaires — Travaux de modernisation et de grosses réparations	5 500 000 F
Revêtement du sol des cours	
Travaux de sécurité	
Diverses écoles maternelles — Travaux d'agrandissement construction de classes, salles de repos, sanitaires	
Divers bâtiments scolaires — Acquisition de mobilier et matériel	747 000 F
École Gutenberg — Extension	250 000 F
École Maternelle Les Moulins — Extension	700 000 F

Total 7 197 000 F

Des écoles, et des élèves

	Lille	Hellemmes
Nombre d'écoles primaires	45	4
Nombre d'écoles maternelles	47	4
Nombre de classes primaires y compris classes de perfectionnement	435	40
Nombre de classes maternelles	221	20
Nombre d'élèves primaires y compris perfectionnement	9 894	1 058
Nombre d'élèves en maternelles	6 851	606
École de Plein Air		
Nombre d'élèves Désiré Verhaeghe	94	
Écoles classées en Z.E.P. (Zone d'Éducation Prioritaire)	40	



Dictionnaires

Cette année, l'Administration municipale a décidé d'étendre les remises de récompense à tous les élèves des C.M.2 ; c'est ainsi que 1 900 dictionnaires ont été remis au mois de juin, représentant une dépense de plus de 120 000 F.

*Notre photo :
Remise de dictionnaires aux enfants
par Mme Ariane Capon,
adjoint au Maire.*



L'auberge de la forêt

L'achat par la ville de Lille d'une magnifique propriété sise à Phalempin « L'Auberge de la Forêt » permettra dans un avenir très proche l'envoi

d'enfants à raison d'une classe, chaque jour.

Cette opération « Classes Vertes » est rendue possible par le prêt des deux mini-bus acquis, en mai dernier, par la Caisse des Écoles publiques de Lille.

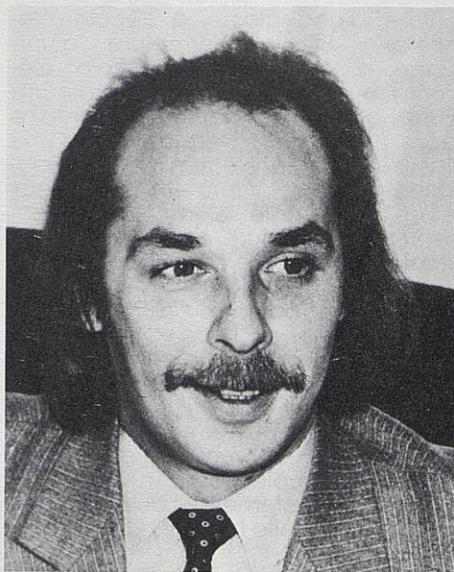


Activités de vacances à l'Auberge de la Forêt.

Deux élus à votre disposition

Au moment de la rentrée des classes, il est important de rappeler que deux élus lillois se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos sollicitations : il s'agit de M. Bernard Roman, Adjoint au Maire, Président de la Caisse des Écoles, et de Mme Ariane Capon, adjoint au Maire Délégué à l'Enseignement.

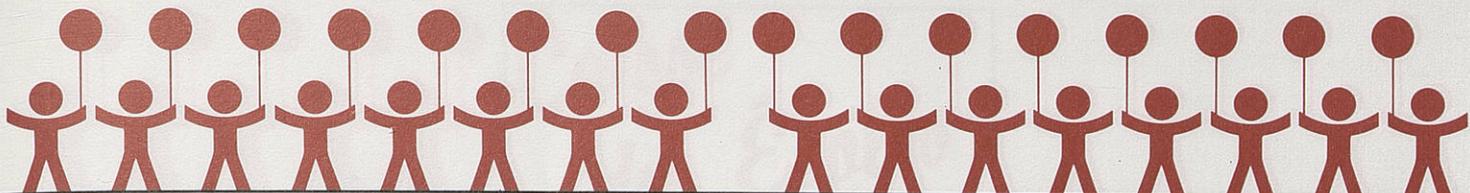
Vous pouvez leur écrire à l'adresse suivante :
Hôtel-de-Ville
place Roger-Salengro
B.P. 667
59033 Lille Cedex.



*M. Bernard Roman, adjoint au maire,
Président de la Caisse des Écoles.*



*Mme Ariane Capon,
adjoint au maire.*



La protection des établissements

Un effort important est entrepris pour protéger par alarmes des établissements scolaires et des restaurants.

Voici une liste de travaux déjà accomplis :

Sud

École et Restaurant Godard, 2, rue Paul-Bardou
École Briant — Buisson, rue Émile-Duthoit
École Rabelais — Curie, 1, rue Paul-Bardou
École Jean-Bart — 31, rue du Général-de-Wett
École Nadaud, rue Émile-Duthoit

Moulins

École Launay, 37, boulevard de Belfort
École Kergomard, 33, boulevard de Belfort
Restaurant Armand-Carrel, 33, boulevard de Belfort
Écoles Saint-Exupéry — Jules-Renard, boulevard de Strasbourg
École Ségur, boulevard de Strasbourg

Faubourg-de-Béthune

École Béranger, 4/6, rue Léon-Blum

Wazemmes

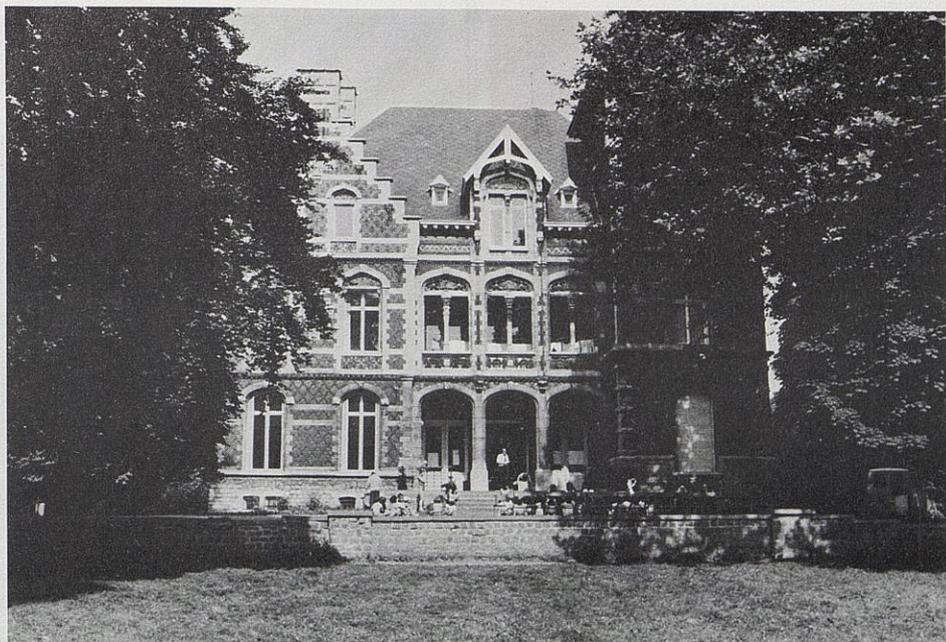
École Boucher-de-Perthes, boulevard Montebello
École Ampère, boulevard Montebello
École André et le Restaurant, rue Paul-Lafargue

Bois-Blancs

École Montessori, rue Mermoz
École Guynemer, rue Mermoz

Fives

Restaurant Lakanal-Campan, 3, rue du Vieux-Moulin
École Lakanal, rue du Long-Pot
École des Dondaines, rue Eugène-Jacquet
École Jules-Ferry, rue Tolstoï
École Sévigné, rue Tolstoï
École Charles-Perrault, rue Tolstoï
École Dupleix, rue Eugène-Jacquet
Restaurant Léon-Blum, rue Tolstoï
Restaurant Château-Lemaire, rue Eugène-Jacquet



École de plein air « Désiré-Verhaeghe »

L'école de plein air Désiré-Verhaeghe accueille chaque année entre 90 et 100 élèves.

Le recrutement s'effectue sur des critères médico et médico-sociaux.

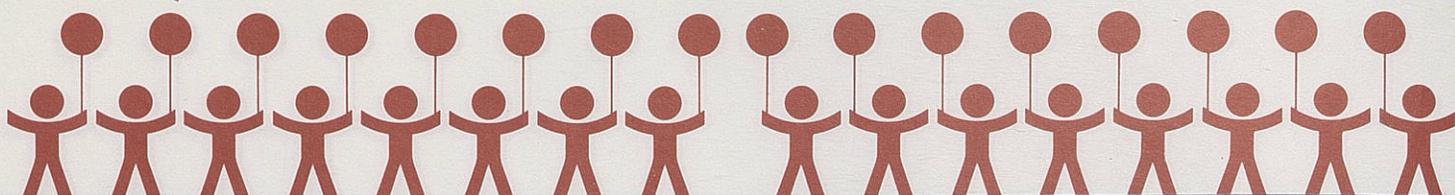
Le séjour, limité à 1 an, permet à ces élèves déficients de bénéficier d'une cure de santé.

La ville de Lille accomplit un effort particulier pour cet établissement spécialisé en dehors des crédits de fonctionnement spécifiques à cet établissement, de l'ordre de 266 300 F.

En tenant compte de la prise en charge des frais de personnel, d'entretien et de charges prestataires, c'est un budget de près de 1 600 000 F que la ville consacre pour l'école de plein air.



VILLE DE LILLE



Classes de découvertes à Saint-Gervais

C'est une commission qui, chaque année, sélectionne les classes de découvertes qui, à la demande des enseignants, vont « se transplanter » à Saint-Gervais. Depuis 4 ans, une ou deux classes maternelles bénéficient chaque année d'un séjour en classes de neige à la Résidence Lydéric, généralement au mois de février. Depuis 2 ans, un séjour complémentaire a été créé en octobre pour des enfants fréquentant des écoles classées en Z.E.P. (Zone d'éducation prioritaire).

Pour la scolarité 84/85, 26 classes ont été sélectionnées selon le tableau prévisionnel présenté ci-dessous. Des modifications sont cependant susceptibles d'y être apportées, tous les mouvements du personnel enseignant n'étant pas connus à ce jour.

du 4 au 26 octobre 1984

Quinet-Rollin	CE1
V. Duruy	CM1
Painlevé	Perfect

du 8 au 27 novembre 1984

Moulin-Pergaud	CM1
F. Buisson	CM1
Ampère	Perfect

du 29 nov. au 19 déc. 1984

A. Thierry	CE
Herriot (Hellemmes)	

du 7 au 30 janvier 1985

Rabelais-Curie	CE2
Rousseau-Brunschwig	CM1
Viala	CP

du 1^{er} au 17 février 1985

Maternelles R. Wagner
dans la limite de
36 élèves

+ Primaire Chenier-Séverine CP

du 5 au 27 mars 1985

D. Verhaeghe	CM1 - 2
S. Germain	CM2
A. Thierry	CP

du 16 avril au 4 mai 1985

R. Wagner	CM2
Berthelot-J.-Verne	CE1

du 6 au 24 mai 1985

Mme de Sévigné	CM1
Cabanis	CP
Cabanis	Adapt

du 28 mai au 11 juin 1985

Trulin	
Module à concurrence de 36 élèves	
J.-Jaurès Hellemmes	CM2

du 12 au 26 juin 1985

Litré	CE1
Boucher-de-Perthes	CE1
Désiré-Verhaeghe	CP



M. Bernard Roman (à droite) au milieu d'une classe, à Saint-Gervais.

Réaffectation de locaux scolaires

Les opérations de réaffectation de locaux, qui n'entraînent pas la construction de nouveaux établissements scolaires, mais la réutilisation des locaux existants, par leur aménagement, s'inscrivent dans l'optique de la meilleure utilisation des deniers publics dont la gestion nous est confiée.

Ce souci permanent d'économies budgétaires permet un plus grand développement de l'action en faveur de l'enfant lillois.

Quartier de Fives Cabanis
Montesquieu
P'tits Quinquins.

Occupation de toutes les classes libres de l'École Cabanis ; réutilisation des locaux de l'École P'tits Quinquins, suite à la fermeture de l'école Montesquieu-Descartes, ce dans le cadre de la restructuration de l'accueil scolaire du Quartier de Fives.

Quartier de Wazemmes École André

Création de deux classes maternelles :

- 1 en primaire ;
- 1 réalisée dans une partie de l'ancienne salle à manger.

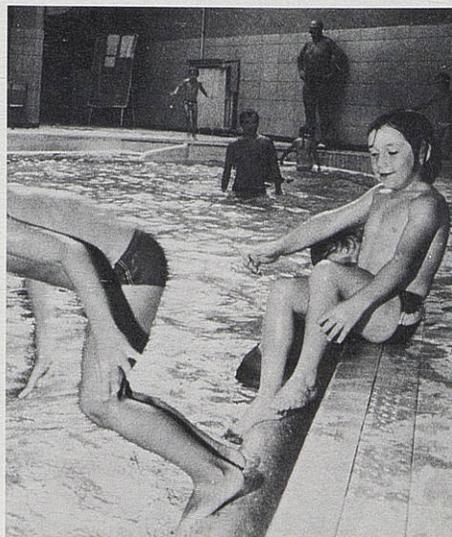
Quartier du Sud Rabelais-Curie
Jeanne Godart

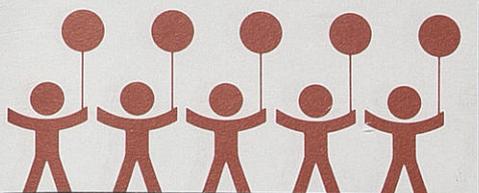
Création de deux classes maternelles dans les locaux de l'École Rabelais-Curie.

Natation à l'école maternelle

Alors que depuis 12 ans, la ville de Lille accueille gratuitement tous les enfants des cours élémentaires 2 et des cours moyens 1^{re} année des écoles primaires, les classes des « grands » des écoles maternelles n'avaient pas jusqu'à présent, pris le chemin de la piscine.

À la rentrée, l'expérience prévue pour une vingtaine de classes à la piscine du Sud, qui n'avait pu être réalisée à cause de la fermeture de la piscine Marx Dormoy en 1983-1984, sera probablement tentée, les possibilités d'accueil étant redevenues normales.





Caisse des Écoles



La caisse des écoles publiques de Lille activités offertes pendant l'année scolaire

Les restaurants d'enfants au nombre de 69 pour une population de plus de 8 000 convives par jour.

Les Centres d'animation de la Petite enfance au nombre de 20 implantés sur Lille et Hellemmes.

L'École maternelle du samedi qui fonctionne dans le Parc du Château Lemoine de 7 h à 16 h.

Le Centre d'hygiène capillaire dont

la mission consiste à lutter contre la pédiculose en sensibilisant les parents contre ce fléau.

L'animation du mercredi après-midi confiée à deux associations :
— les F.F.C., rue Malsence à Lille - Tél. 56.72.22.

— les Clubs Léo-Lagrange, 11, rue Fénélon - Hellemmes - Tél. 04.21.93.

Tarifs et modalités d'inscription



Divers

École du samedi

Tarif de CAPE

Centre d'hygiène capillaire

Soins gratuits

Mercredi après-midi

Se renseigner auprès des Associations susnommées.

Toute inscription, sauf en ce qui concerne le Centre d'hygiène capillaire et les activités du mercredi après-midi est prise :

Restaurants d'enfants

Dans les 9 mairies de quartier, à la Mairie de la Commune associée

d'Hellemmes ou à la caisse des Écoles publiques de Lille, 1, rue Georges-Lefevre.

• Au moment de l'inscription deux formalités sont à remplir :

— en général, présentation des fiches de paie et du talon de la Caisse d'Allocations Familiales pour déterminer le prix du ticket (cependant chaque situation familiale est examinée ponctuellement et fait l'objet d'une présentation des justificatifs des ressources).

— établissement d'une carte d'admission faisant mention de l'École fréquentée à faire signer par le Chef d'Établissement scolaire.

Centre d'animation de la Petite enfance

Mêmes formalités qu'en ce qui concerne les restaurants d'enfants mais accomplies dans les écoles maternelles dotées d'un CAPE.

CAPE

Centre d'animation de la Petite enfance

Catégorie	Prix d'une carte (6 tickets)	Prix de journée
W	49,20	8,20
X	68,40	11,40
Y	81,60	13,60
Z	90,60	15,10
AA	102,00	17,00
BB	111,00	18,50
CC	156,00	26,00
DD	172,50	28,75

PRIX DE REVIENT 52,74

dont
Prise en charge
par la ville de Lille

33,12

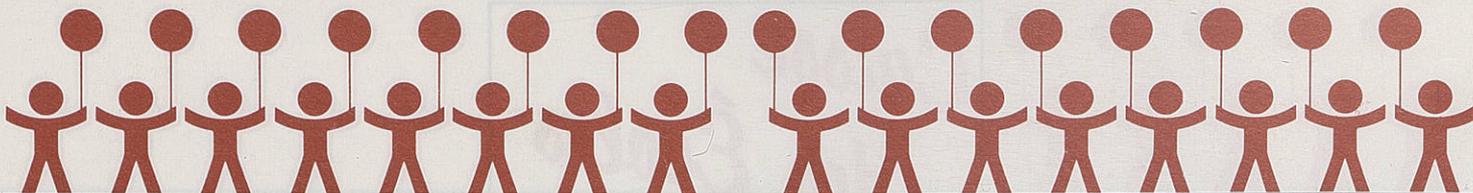
Restaurants d'enfants

Catégorie	Prix d'une carte (5 tickets)	Prix du repas
G	14,50	2,90
A	27,00	5,40
B	38,50	7,70
C	45,00	9,00
D	52,50	10,50
F	58,00	11,60
E	69,50	13,90
S	83,00	16,60

PRIX DE REVIENT 26,46

dont
Prise en charge
par la ville de Lille

16,32



Des travaux dans les écoles et les restaurants

La période des vacances a été propice à la réalisation de travaux divers dans les écoles et les restaurants d'enfants (sanitaires, toitures, menuiserie, création de classes, peintures, installation de bâtiments préfabriqués, etc.).

Voici une liste d'établissements qui ont bénéficié de travaux :

- École Mme de Maintenon ;
- École Hélène-Boucher ;
- École Rollin-Quinet ;
- École Chenier-Séverine ;
- École Rabelais-Curie ;
- École Malot-Painlevé ;
- École Briand-Buisson ;
- École J.-B.-Lebas ;
- École Jean-Bart ;
- École Arago ;
- Berthelot-Jules-Vernes ;
- École Cabanis-Paulin-Parent ;
- École Jules-Simon ;
- École Pasteur ;
- École Pauline-Kergomard ;
- École Récamier-Ruault ;
- École Pape-Carpentier ;
- École André ;
- École Les Moulins ;
- Écoles Lakanal-Campan
Thierry-Launay et Littré ;
- Écoles Jean-Bart — Littré et
Mme de Maintenon.

A ces travaux s'ajoutent de nombreux travaux de mise en sécurité des bâtiments scolaires (modernisation des installations électriques — création d'issues de secours, d'escaliers de secours, protection contre le vol — création de chambres fortes).

De nombreux travaux également dans les cuisines avec notamment l'installation de hottes d'extraction modernes, la création de cuisines satellites nouvelles (Écoles Turgot, Renan, Littré, Cabanis).

La transformation et l'insonorisation de 3 restaurants :

- Restaurant Lakanal-Campan
- Restaurant Roger-Salengro
- Restaurant Chateaubriand



A l'école André.



A l'école Littré.

Antennes en centre d'animation de la petite enfance

Il s'agit d'accroître la possibilité d'accueil en Centre d'Animation de la Petite Enfance sans pour autant provoquer de nouvelles dépenses.

L'expérience est tentée dans deux secteurs de la ville particulièrement chargés en population maternelle :

- Vauban : Écoles Chateaubriand et Léon-Jouhaux ;
- Centre : Écoles Wicar et A.-Daudet.

Création de nouvelles salles à manger

Les établissements scolaires Littré, place de l'Arbonnoise et Turgot-Renan, quartier du Sud, après l'école Cabanis à Fives seront dotés dès cette rentrée, d'une salle à manger et des équipements cuisiniers permettant aux enfants de se restaurer sur place, évitant ainsi d'onéreux déplacements en autobus et améliorant ce moment privilégié que représente le déjeuner.

A noter toujours dans le cadre de l'amélioration de la restauration scolaire à Lille :

- l'extension du restaurant Buisson par l'utilisation comme salle à manger du local de la bibliothèque elle-même transférée dans une salle de classe ;
- l'agrandissement de la salle à manger de l'école « Les Moulins ».

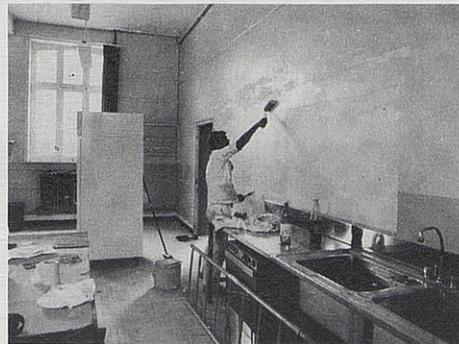
Extension de l'accueil en centre d'animation de la petite enfance aux enfants appelés à fréquenter le cours préparatoire

Là aussi expérience lancée aux Écoles Les Dondaines et Duplex.

Tous renseignements relatifs à ces diverses actions nouvelles seront fournis par Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements scolaires concernés.

Les bus

Acquisition par la Caisse des Écoles de deux bus dont un offert par le Crédit Municipal de Lille qui sont mis à disposition des Écoles de la Ville, des Centres d'Animation de la Petite enfance et peuvent également servir pour des actions ponctuelles d'Animation et d'Échanges.



A l'école Turgot.



VILLE DE LILLE